



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Denis, le 24/02/2021

DENGUE À LA RÉUNION:

Accélération de la circulation du virus dans l'île

Du 8 au 14 février, 110 cas de dengue ont été confirmés dans l'île. Une augmentation du nombre de cas est observée ces dernières semaines.

Plus de la moitié des communes sont concernées, et plus particulièrement la région Ouest qui représente 70 % des cas identifiés par le dispositif de surveillance et le sud de l'île avec 25% cas. Les équipes de l'ARS et du SDIS, en lien avec les agents communaux, poursuivent leurs interventions de lutte anti-vectorielle.

Face à cette situation, les autorités rappellent à la population l'importance de mettre en œuvre les gestes de protection contre les piqûres de moustiques pour se protéger et protéger son entourage, y compris les 7 jours suivants l'apparition des symptômes.

Par ailleurs, différents virus de la dengue ayant été identifiés ces dernières années à La Réunion, il est possible de contracter plusieurs fois la dengue. Les personnes ayant déjà été infectées par le passé ne sont pas immunisées et sont invitées à se protéger également des pigûres de moustiques.

Situation de la dengue au 23 février 2021

(données Cellule Santé Publique France en région, ARS)

Les cas sont répartis sur 14 communes. 70 % des cas sont recensés dans l'ouest.

Les regroupements de cas (foyers de dengue) ont été identifiés dans les quartiers suivants :

Région Ouest

- Le Port (Cité Parny, Vieille ville, Say, Piscine, Zac 1, ZUP 1, Cœur-Saignant-Haut, Zone Industrielle n°1)
- La Possession (Moulin-Joli)

Région Sud

- Saint-Joseph (Les Jacques, La Cayenne, Carosse)
- Saint-Pierre (Grand Bois)

Région Nord

• Saint-Denis (Bois de Nèfles)

Depuis le 1er Janvier 2021

- Plus de 350 cas confirmés
- 30 hospitalisations
- 31 passages aux urgences

Des cas isolés ont été localisés dans les communes de Saint-Joseph, Saint-Pierre, Saint-Louis, Petite-Île, Trois-Bassins, Saint-Leu, Saint-Paul, Le Port, La Possession, Sainte-Suzanne, Saint-Denis, Sainte-Marie Saint-Benoît et Bras-Panon.

Recommandations pour lutter contre la dengue

- Se protéger et protéger son entourage contre les piqures de moustiques, même malade : répulsifs, moustiquaires, vêtements longs, diffuseurs. Continuez à se protéger même si on a déjà été malade de la dengue antérieurement,
- Éliminer les gîtes larvaires : vider tout ce qui peut contenir de l'eau tout autour de son domicile,
- Consulter un médecin en cas de symptômes (fièvre, maux de tête, douleurs musculaires/articulaires, nausées, vomissements, fatigue...). Votre médecin vous prescrira la réalisation d'un prélèvement à effectuer en laboratoire d'analyses médicales pour confirmation du diagnostic de la dengue.

Cette confirmation biologique est indispensable pour orienter les interventions des équipes de lutte anti-vectorielle qui contribuent à limiter la diffusion du virus de la dengue sur le territoire.

Retrouvez toute l'actualité sur la dengue à La Réunion sur le Facebook **Ensemble contre les moustiques** : https://www.facebook.com/Ensemblecontrelesmoustiques



Préfecture de La Réunion Service régional de la communication interministérielle

Tél: 0262 40 77 77

Mél: communication@reunion.gouv.fr